GpM
Groupe MARTEL
IMMOBILIERS

Vous êtes notre bien le plus précieux!

32 Avenue des FOURNEAUX
17690 ANGOULINS SUR MER
TÉL. 05 46 370 300
contact@gpm-immobilier.com

2000 2020 ans

www.gpm-immobilier.com

ATTESTATION DE SURFACE DE CONSTRUCTION ET D'EMPRISE AU SOL MAXIMALES AUTORISEES - PCMI 9

Je soussigné, MARTEL Stéphane, représentant de la société SAS GPM IMMOBILIER sis 32 avenue des fourneaux 17690 ANGOULINS SUR MER en qualité de gérant, atteste par la présente, que le lot de terrain à bâtir dont la désignation suit :

Commune de : Surgères département de la Charente Maritime (17)

Lotissement : Le Châtelet

Arrêté du maire : Permis d'aménager n° 017.434.22.A0002-M2

LOT N° : 8

SUPERFICIE : 341 m²

CADASTRE - Section ZR n°385

Bénéficie d'une surface de plancher de construction maximale autorisée de 200 m²

L'acte de vente sera reçu en l'étude de Maître **Alcide BORDE**

Notaire à **Surgères**

Fait à Angoulins

Le 5 Décembre 2023

NOTA : La présente attestation doit être jointe à la demande de Permis de Construire.

Pour servir et faire valoir à qui de droit.

Stéphane MARTEL, Gérant

GpM
Groupe MARTEL
IMMOBILIERS
2000 2020 ans
www.gpm-immobilier.com

Vous êtes notre bien le plus précieux!

32 Avenue des FOURNEAUX
17690 ANGOULINS SUR-MER
TÉL 05 46 370 300
contact@gpm-immobilier.com

CERTIFICAT D'EQUIPEMENT DU LOTPOUR L'OBTENTION DU PERMIS DE CONSTRUIRE – PCMI 10

Objet : Certificat d'équipement du lot

Pièce nécessaire au dépôt du permis de construire sur le lot 8

Lotissement : Le Châtelet

Commune : Surgères

Permis d'aménager n° **017.434.22.A0002-M2** délivré **le 28 Septembre 2023**

Lot n° **8**

Je soussigné, MARTEL Stéphane, représentant de la société SAS GPM IMMOBILIER sis 32 avenue des fourneaux 17690 ANGOULINS SUR MER en qualité de gérant, atteste par la présente, que les équipements de desserte, réseaux assainissements, eau, électricité et téléphonie (génie civil et déroulage intérieur uniquement), ont été réalisés ainsi que la plateforme de l'ensemble des voies du lotissement susnommé desservant le lot n°8

Le lot du lotissement n°8 est ainsi desservi en application des dispositions de l'article R 442-18 b) du Code de l'urbanisme.

NOTA : La présente attestation doit être jointe à la demande de Permis de Construire déposé sur le lot n°8

Pour servir et faire valoir à qui de droit.

Le 5 Décembre 2023.

Stéphane MARTEL, Gérant